

## VIDE-GRENIERS du 14 JUILLET 2017

organisé par l'AMICALE DU PERSONNEL DE PARON

### PARKING DU COMPLEXE SPORTIF R. TREILLE

Avenue du stade - de 5 h 30 à 18 h 00 - 3 € le mètre

Téléchargement des bulletins d'inscription  
sur [www.paron.fr](http://www.paron.fr)

### INSCRIPTION :

Par courrier : AMICALE DU PERSONNEL  
23 avenue Jean Jaurès 89100 PARON  
OU

à L'AGENCE POSTALE COMMUNALE  
120 avenue de la Liberté 89100 PARON :

Permanences les 16/06, 23/06, 30/06 de 9 h à 12 h  
les 05-06-07-10/07 de 9 h à 12 h  
le 11/07 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h  
AUCUNE RESERVATION PAR TELEPHONE

## VOUS ETES UN PARTICULIER

### PAS D'ALIMENTAIRE, PAS DE NEUF

La vente d'animaux vivants et imitation de cuivre est interdite

*Vous ne pouvez pas vous inscrire à ce vide-greniers si vous avez déjà participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal) -vide-greniers, salon collectionneurs, marché du livre, etc ...-*

Je soussigné, Mme/Mlle, M. : NOM ..... PRENOM.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville.....

Téléphone : ..... Mail .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Département : ..... Pays .....

Je souhaite réserver ..... mètres à valeur de 3 € le mètre, soit 3 € x ..... = ..... €

Veuillez préciser le type de véhicule :  Véhicule léger  Fourgonnette inf. ou égale à 3,5 T  Remorque  
**(à moins de 5 mètres, il est interdit de laisser le véhicule sur place)**

**Je déclare sur l'honneur** que les objets exposés à la brocante de Paron le vendredi 14 juillet 2017 n'ont pas été achetés dans le but d'être vendus au cours de la manifestation et être en conformité avec la réglementation en vigueur (cf. Loi, décrets et circulaires de la préfecture de l'Yonne) et certifie ne pas avoir effectué plus de 2 manifestations dans l'année civile et ne pas être inscrit(e) ni sur le registre du commerce, ni sur le registre des revendeurs.

Signature :

**PIECES A JOINDRE A CE FORMULAIRE ET A RETOURNER AVANT LE 7 JUILLET 2017**  
**à Amicale du personnel de Paron, 23 avenue Jean Jaurès 89100 PARON**

1/ Le règlement de la réservation (chèque à l'ordre de l'Amicale du personnel de Paron)

2/ Pièce d'identité (**copie recto-verso**)

Carte nationale d'identité – Permis de conduire – Passeport – Carte de séjour (*razer les mentions inutiles*)

N° ..... Délivré(e) le : .....

Autorité qui a délivré la pièce d'identité : Préfecture / Sous-Préfecture / Hôtel de police de :

Ville ..... Département : .....

3/ Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse qui servira à vous adresser l'autorisation de débiller délivrée par le Maire de la ville de Paron ainsi que votre reçu de paiement.

**Pour tout renseignement, veuillez contacter M. BARILLON Tél. : 06.76.19.13.50**